

— Si le baron d'Aerenthal était brouillé avec le nonce, celui-ci conservait ses rapports avec la cour de Vienne et se servit de cette situation pour essayer de tourner la difficulté. Mgr Marshall, auxiliaire du cardinal Gruscha, avait pris parti pour le baron d'Aerenthal, situation qui le mettait en mauvaise posture vis-à-vis de la nonciature. Pour se débarrasser d'une personnalité qui soufflait sur le feu au lieu de contribuer à l'éteindre, le nonce du pape fit agréer par l'empereur la nomination d'un autre prélat pour la coadjutorerie de Vienne ; et son choix tomba sur l'évêque de Trieste, qui avait été de longues années supérieur du collège de l'*Alma* à Rome, et dont les sentiments de dévotion filiale au Saint-Siège ne faisaient de doute pour personne. Cette nomination, qui était un échec personnel pour le baron d'Aerenthal, a rouvert le conflit. Mgr Marshall heureusement, pour éviter certaines conséquences ennuyeuses, a déclaré qu'il allait partir pour la Terre Sainte avec le pèlerinage autrichien qui ira au printemps ; mais en attendant, il n'a pas pu se défendre contre des amis dangereux qui lui prêtent un rôle peu enviable. La presse juive en particulier s'est lancée dans la mêlée.

— Tel est l'exposé de la situation ; les journaux autrichiens, presque tous aux mains des Juifs, poursuivent encore leur campagne qui va directement contre un acte de sage prévoyance du Saint-Siège, s'inspirant uniquement du bien des âmes et du souci de pourvoir la capitale de l'Autriche d'un successeur qui continuera les traditions de ses prédécesseurs.

— Un autre prélat vient d'être frappé, mais plus fortement, par le Saint-Siège. Il s'agit de Mgr Matthieu Dvornik, archevêque de Zara, en Dalmatie, et qui avait été nommé à ce siège en 1901.

— Que ce prélat soit depuis de longues années assez malade et que tous les remèdes essayés pour lui donner un peu de santé soient restés sans résultat, c'est un fait que personne ne met hors de doute. Cet état maladif, empêchant l'archevêque de s'occuper de son diocèse, était à lui seul une raison suffisante pour demander au prélat sa démission, ou la lui donner d'office s'il refusait son consentement. Cette dernière solution a dû être adoptée, car la *Correspondance de Rome* déclare que le prélat a été suspendu par le Souverain-Pontife de l'exercice de ses fonctions pastorales. Mais la maladie du prélat est-elle l'unique et seule cause de la grave mesure prise à son égard ?